

**Prime
d'équipe :**

payée en mars !

La fameuse prime d'équipe va être payée à chaque agent de la distri en mars. La CFDT a toujours été très critique sur le principe de cette prime, qui n'est pas pour nous l'alpha et l'oméga de « facteurs d'avenir ». Nous avons néanmoins discuté nationalement pour éviter les pires discriminations dans l'octroi de la prime, et pour que les équipes des centres ayant passé facteurs d'avenir en 2007 aient un minimum de 75€, quelque soit la date de passage en fonctionnement d'équipe et quelques soient les résultats obtenus. Ce minimum ne sera valable que pour l'année 2007, mais que cela soit clair : le principe et les règles de cette prime relèvent de la seule responsabilité de La Poste et de ses directeurs. Il n'y a pas eu de négociation ni d'accord sur ce sujet ! Ce qui ne nous empêche pas de vous informer de son déclenchement à Paris 16 PDC.

■ Quels agents en bénéficieront ?

1. les facteurs et les facteurs qualité de chaque équipe, qui sont dans le périmètre « facteurs d'avenir ».
2. les **facteurs d'équipes** : le montant de la prime sera calculé sur la moyenne des deux équipes de la zone.
3. les **agents ayant pris leurs fonctions durant le second semestre 2007** : le montant de la prime sera attribué au prorata des jours travaillés.

■ Quelles spécificités dans l'attribution de la prime ?

1. les **ASA, les jours de détachements syndicaux ainsi que les jours de grève, les périodes de congés maternité/paternité, de longue maladie** ne rentrent pas dans le calcul de la prime. C'est le résultat de la lutte contre les discriminations menée par la CFDT dans les discussions nationales.
2. les **agents à temps partiel** verront leur prime établie au prorata des jours de présence .
3. les **agents en arrêt de travail pour maladie** (accident de travail exclu) percevront leur prime au prorata du nombre de jours de présence.

■ Quels agents seront exclus du paiement de la prime ?

Les agents ayant eu une ou des **absences irrégulières**. Et seulement dans ce cas-là !

■ Quels seront les montants attribués pour 2007 ?

Les résultats seront estimés sur la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2007 soit 7 mois sur une année selon des critères préalablement définis au niveau national et local. La prime est une prime d'équipe, identique pour tous les agents de l'équipe, sauf cas cités précédemment. Les montants seront de :

263€ (seuil haut) ; 175€ (seuil standard) ; 88€ (seuil bas) ; et 75€ à titre exceptionnel pour l'année 2007 pour les agents des équipes n'ayant pas atteint les résultats.

Si vous avez des problèmes dans le paiement de la prime, si vous voulez en savoir plus, n'hésitez pas à en parler à vos représentants CFDT de Paris 16 !

Avec vous, pour vous : la CFDT !

Une force **d'actions**, de **propositions**, de **négociation** à votre **service** !